

IVG : La réaction de Jean-Christophe Fromantin aux attaques



<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2014/11/27/31001-20141127ARTFIG00238-ivg-la-reaction-de-jean-christophe-fromantin-aux-attaques.php>

Mis à jour le 27/11/2014 à 16:21 |



Crédits photo : FRANCOIS GUILLOT/AFP

FIGAROVOX/HUMEUR - Alors que Jean-Christophe Lagarde et Chantal Jouanno lui suggèrent de quitter l'UDI après son vote contre la résolution sur l'IVG, le maire de Neuilly-sur-Seine s'explique.

Jean-Christophe Fromantin est un chef d'entreprise et homme politique français. Maire de Neuilly-sur-Seine depuis 2008, il est député de la sixième circonscription des Hauts-de-Seine depuis le 20 juin 2012.

J'ai voté contre la résolution présentée le 26 novembre 2014 proposant de «réaffirmer un droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse en France et en Europe».

Car, contrairement à ce qui est exprimé dans l'intitulé de cette résolution, ce texte ne réaffirme en rien le projet présenté par Simone Veil en 1974. Dans le texte d'origine dont on célèbre l'anniversaire, il s'agissait d'ouvrir une dérogation au principe de protection de l'être humain dès le commencement de la vie. C'était nécessaire, et Simone Veil elle-même reconnaissait le caractère exceptionnel et dramatique de cette décision. Sa transformation en droit fondamental, telle que la résolution le propose, ouvre la banalisation de l'avortement et marque un changement profond au principe d'exception qui prévalait jusqu'à présent. Le débat n'est donc pas de revenir sur un droit - et tous ceux qui entrent sur ce terrain devraient passer un peu de temps à relire le discours de Simone Veil et de le rapprocher de la résolution proposée par le groupe socialiste - ; il consiste à remettre en cause à la fois l'article 16 du code civil, ainsi que l'article L.2211-2 du code de la santé publique, qui énoncent respectivement: «(que) la loi assure la primauté de la personne (et) interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie» et «qu'il ne saurait être porté atteinte à (ce) principe qu'en cas de nécessité (...) que l'accueil de l'enfant dans la société et la politique familiale sont des obligations nationales».

Dans le texte d'origine dont on célèbre l'anniversaire, il s'agissait d'ouvrir une dérogation au principe de protection de l'être humain dès le commencement de la vie. C'était nécessaire, et Simone Veil elle-même reconnaissait le caractère exceptionnel et dramatique de cette décision

Vouloir nous engager vers la reconnaissance d'un droit fondamental est donc contraire à l'engagement de Simone Veil et n'entre pas non plus dans les orientations de la Convention européenne des droits de l'homme, qui exclut la logique unilatérale d'un droit à l'avortement et appelle à un équilibre proportionné des droits, libertés et intérêts concurrents.

Où sont les convictions?

Je m'étonne par ailleurs que pour un texte comme celui-ci, seuls 151 Députés aient été présents, y compris dans mon propre groupe, où ceux-là mêmes qui me reprochent ma position n'étaient pas présents, ni pour voter sur cette résolution, ni d'ailleurs pour défendre l'universalité des allocations familiales la veille dans l'hémicycle. Que reste-il des convictions, d'un côté comme de l'autre, quand un mercredi, en fin d'après-midi, sur un texte hautement symbolique, plus de 400 députés sont absents de l'hémicycle? Pourquoi les politiques feraient preuve de courage sur les grandes réformes dont la France a besoin quand ils renoncent jusqu'à l'affirmation de leurs convictions? Ces questions méritent d'être posées à tous ceux qui donnent de grandes leçons de morale et qui se réfugient dans la pensée rapide ...

(Cet article a été publié sur le blog de [Jean-Christophe Fromantin](#)¹)

Jean-Christophe Fromantin

Liens:

¹ <http://www.fromantin.com/>